

COMMUNE DE VILLEMATIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU 7 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 1 mars 2019

Date d'affichage : 1 mars 2019

PRESENTS : Mrs JILIBERT, CAMASSES,
ESCULIE, GUYET

Mmes ADELL, ESPARSEL, SAUNIER

ABSENTS EXCUSES :

Mme VALENTIN donne pouvoir à Mr JILIBERT

Mr DESCOFFRES

ABSENTS :

Mr BARRAU, Mme CASTANEDA,

Mme ESCAFFIT, Mme RENOUX

Mme ADELL est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

● **Eglise : Réfection façade extérieure côté cimetière et réfection intérieure**

↳ Adoption de l'opération et du plan de financement

↳ Demande de subvention au Conseil Départemental

● **Communauté de communes Val'Aigo**

↳ Nouveaux statuts communautaires

● **AFFAIRES DIVERSES**

Séance 2019/ N°2 ⇨ DEL07032019-2-1

OBJET : EGLISE

REFECTION FACADE EXTERIEURE COTE CIMETIERE ET REFECTION INTERIEURE
ADOPTION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Lors de cette séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser sur l'Eglise des travaux de restauration autant intérieurs qu'extérieurs et de l'avancement du dossier concernant l'opération :

- Assainissement des infiltrations
- Reprise du mur Clocher
- Installation d'un paratonnerre et d'un parafoudre
- Restauration des menuiseries
- Nettoyage, peinture de l'intérieur
- Réfection des enduits extérieurs

Le coût de l'opération a été évalué à :

Réfection façade extérieure côte cimetière : 57 306.13€ HT

Réfection intérieure : 168 846.75€ HT

Honoraires architecte : 22 615.29€ HT

Total H.T : 248 768.16€

Total T.T.C : 298 521.80€

Plan de financement :

↳ Subventions demandées au taux le plus élevé :
♦ Auprès du Conseil Départemental

↳ Part restante : autofinancement par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ D'arrêter le projet de L'OPERATION REFECTION FACADE EXTERIEURE COTE CIMETIERE ET REFECTION INTERIEURE DE L'EGLISE

⇒ D'adopter le plan de financement

NOMBRE DE VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2019/ N°2 ⇒ DEL07032019-2-2

OBJET : EGLISE
REFECTION FACADE EXTERIEURE COTE CIMETIERE ET REFECTION INTERIEURE
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet Réfection façade extérieure côté cimetière et réfection intérieure de l'Eglise étant nécessaire, il est opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Réfection façade extérieure côté cimetière et réfection intérieure de l'Eglise :

Total H.T: 248 768.16€

Total T.T.C : 298 521.80€

Le Conseil Municipal décide :

⇒ D'adopter l'opération Réfection façade extérieure côté cimetière et réfection intérieure de l'Eglise

⇒ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental

⇒ Les sommes seront inscrites au B.P 2019

⇒ Mandate Monsieur Le Maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération

NOMBRE DE VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2019/ N°2 ⇨ DEL07032019-2-3

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL'AÏGO
NOUVEAUX STATUTS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val'Aïgo a procédé à une révision de ses statuts suite à l'exception des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée et à l'intégration de la commune de BUZET SUR TARN, le Conseil Communautaire, en sa séance du **7 février 2019**, a approuvé le contenu à l'unanimité.

VU la délibération du **7 février 2019** du Conseil de la Communauté de Communes Val'Aïgo, portant révision des statuts de la Communauté de Communes,

VU les statuts de la Communauté de Communes Val'Aïgo approuvés, notifiés à Monsieur le Maire le **20 février 2019**,

Le Conseil Municipal décide :

✎ **D'APPROUVER** les statuts de la Communauté de Communes Val'Aïgo, tels que notifiés.

✎ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à notifier la présente décision à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

NOMBRE DE VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel JILIBERT.